

**Objet : Budget supplémentaire**

MODIFICATION POUR FAUTE DE FRAPPE Par suite d'une convocation en date du 24 avril 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la communauté de communes de l'Escarton du Queyras à Aiguilles le 4 mai 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix</b>			
Maurice DUFFOUR	Présent	Francine DARDEN	Absente
Alain FARDELLA	Absent	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Anne Marie PEYTHIEU	Absente
Jean Michel REYMOND	Pouvoir Catherine Valdenaire	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENAIRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
<b>Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix</b>			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	
Jean CONREAU	Présent	Martin FAURE	
<b>Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix</b>			
Max BREMOND	Absent	Dominique MOULIN	Présent
Bernard LETERRIER	Absent	Jean Louis BERARD	Absent
<b>Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix</b>			
Christian LAURENS	Présent	Jacques BONNARDEL	Présent
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	Présent

\*\*\*

**Vu :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

La délibération 2016.030 sur la reprise des droits et obligations du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras par le Pôle D'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

le montant estimé des dépenses et des recettes à venir au titre de l'année 2014 et 2015

**CONSIDERANT :**

Le moyen adapté pour l'inscription budgétaire de la clôture de l'association Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras est la réalisation d'un budget supplémentaire avec :

- en recette les sommes versées par le Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras à la clôture des comptes et les sommes à recevoir pour les soldes des dossiers Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras 2014/2015.

**Objet : Budget supplémentaire**

- en dépense les factures du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras non réglées à ce jour  
Que le budget sera identifié dans une analytique à part comme une action du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras appelé PAYS 2015  
Que le montant des dépenses s'élève à 39 949,70 euros  
Que le montant des subventions à recevoir s'élève à 112 860,41 euros  
Que le montant de virement à la section d'investissement afin d'équilibrer le budget s'élève à 72 910,71 euros

Après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	8	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés			
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0

**LE CONSEIL SYNDICAL**

- Adopte de Budget supplémentaire M14 pour 2016,

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2016	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2016
011	Charges à caractère général	10 510.37 €	
012	Frais de personnel et charges assimilées	29 439.33 €	
023	Virement à la section d'investissement	72 910,71€	
74	Dotations, subventions et participations		112 860,41€
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>112 860,41 €</b>	<b>112 860,41€</b>
CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2016	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2016
021	Virement à la section d'investissement		72 910,71€
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>			<b>72 910,71€</b>

- Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement
- D'affecter les crédits nécessaires au budget 2016 ;
- D'autoriser le président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,  
Pierre LEROY

